

## GRAND DOSSIER

# TOUT SAVOIR SUR LES PROBLEMES DE L'EAU POTABLE EN COTE D'IVOIRE

Intervention de M. Patrick Achi, ministre des Infrastructures économiques

### **QUESTION 1 :**

*L'eau est source de vie, dit-on. Malheureusement elle est devenue une denrée rare en Côte d'Ivoire où tout le monde n'a pas accès à l'eau potable. Quel est l'état des lieux dans ce secteur?*

La question de l'accès à l'eau potable est devenue un enjeu important pour l'humanité toute entière au point que les instances internationales l'ont inscrit dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui consistent à réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre.

L'Etat de Côte d'Ivoire qui a très tôt compris cette exigence a développé depuis les premières années de son indépendance une stratégie d'alimentation en eau potable qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des ans. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis selon les contextes, de structurer les besoins en trois (3) sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA).

Cependant, des facteurs endogènes et exogènes au secteur liés notamment au poids de la dette de l'Etat vis-à-vis du Fermier (Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI)), au déficit d'investissement depuis plus d'une vingtaine d'années et à la crise sociopolitique dans notre pays, ont fait naître des difficultés importantes au cours de la dernière décennie.

Dans ce contexte l'état des lieux du secteur peut être présenté sous trois aspects :

- 1. Cadre institutionnel, juridique et réglementaires du secteur**
- 2. Ressources en eau et approvisionnement en eau potable des populations**
- 3. Financement et investissements dans le secteur de l'eau potable.**

### **1. ASPECTS INSTITUTIONNELS, JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES DU SECTEUR**

L'exécution du Programme National d'Hydraulique Humaine (PNHH) initié depuis les années 70 s'est appuyée sur un cadre institutionnel qui a connu différentes adaptations.

Le cadre institutionnel actuel, par rapport au précédent, est marqué par la création de la société d'Etat dénommée « Office National de l'Eau Potable (ONEP) » en août 2006, et la loi sur la décentralisation qui devrait se traduire pour le secteur par le transfert de certaines compétences aux Collectivités Territoriales, notamment pour la gestion du sous secteur rural.

Ainsi, de par la Loi sur la Décentralisation, **les Collectivités Territoriales** constituent avec **l'ONEP** (maître d'ouvrage délégué et le maître d'œuvre des investissements), **la SODECI** (lié à l'Etat par contrat d'affermage) et **d'autres opérateurs** privés dans le rural, un des maillons du dispositif institutionnel du secteur de l'eau potable en Côte d'Ivoire.

Ce nouveau cadre institutionnel régi par des lois et décrets, définit les différents acteurs, décrit leur rôle ainsi que leurs liens contractuels et donne les orientations stratégiques telles que schématisées ci-après.

---



(Voir Tableau 1)



## II. Ressources en eau et APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES POPULATIONS

### II.1. bilan des Réalisations

Depuis 1973, les efforts de développement consentis en matière d'alimentation en eau potable ont permis d'obtenir au 31 décembre 2008 les résultats suivants :

#### ◆ En milieu rural

En milieu rural, le taux de pénétration (besoins couverts par rapport aux besoins totaux), selon l'enquête sur le niveau de vie (ENV 2008), est évalué à **50% en moyenne** dont 76% par les pompes à motricité humaine (PMH) et 13% par les systèmes HVA.

Désignation	Localités à équiper (déc 2008)	Localités équipées	Nombre d'ouvrages	Abonnés	Taux de panne (%)	Taux de pénétration (%)
HV	26 800	13 648	20 346	N/A	30%	76%
HVA	1 500	197	193	350	11%	13%
<b>TOTAL</b>		<b>13 845</b>	<b>20 539</b>	<b>350</b>	<b>29,7%</b>	<b>50%</b>

Source : DHH

N/A : Non Applicable

#### ◆ En milieu urbain

Selon la même enquête, le taux de pénétration est évalué à **73% en moyenne** dans les zones urbaines.

Désignation	Centres de production	Localités desservies	Abonnés	Production (1000xm <sup>3</sup> /an)	Réseaux (km)	Taux de pénétration
ABIDJAN	1	1	302 850	115 000	2 520	
INTERIEUR	340	736	299 091	60 235	9 480	
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>	<b>737</b>	<b>601 941</b>	<b>175 235</b>	<b>12 000</b>	<b>73%</b>

Source : DHH - SODECI

Ces résultats ont été possibles grâce à la disponibilité de la ressource en eau.

#### • Difficultés

Malgré ces acquis, on relève de nombreuses difficultés qui se traduisent par des déficits importants d'approvisionnement en eau potable causant des désagréments aux populations.

### ◆ En milieu rural

Les problèmes se résument :

- à l'insuffisance de maintenance des PMH et des systèmes HVA ;
- à la vétusté et la dégradation des installations ;
- au taux de panne élevé ;
- aux défaillances dans la gestion et le suivi de l'exploitation des ouvrages par les communautés rurales.

### ◆ En milieu urbain

Les difficultés identifiées sont liées à :

- l'insuffisance des infrastructures de :
  - *traitement* ;
  - *stockage* ;
  - *distribution*.
- La qualité de la ressource de certaines localités

Pour ABIDJAN, ces insuffisances entraînent un déficit de production de 150 000 m<sup>3</sup>/jour.

### • Défis

Au regard des insuffisances indiquées plus haut et des objectifs à atteindre tant au plan national que vis-à-vis des défis mondiaux, les enjeux majeurs du secteur sont :

- satisfaire les besoins immédiats et urgents en eau potable (programmes en cours, programmes post-crise, ...) ;
- réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre (DSRP/OMD) ;
- maintenir la continuité du service public d'eau potable ;
- mener des études appropriées sur les ressources en eau.

## II. FINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE

Le mécanisme financier adopté pour le sous secteur urbain permet la péréquation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire national et devrait assurer son équilibre financier

Malheureusement, les ressources générées par la vente de l'eau potable sont insuffisantes au regard des besoins d'investissement. A cela, s'ajoutent les impayés de l'Etat chiffrés en moyenne à **8 milliards de francs CFA par an**, pénalisant d'avantage le secteur.

Pour combler les déficits financiers et assurer de façon durable l'approvisionnement en eau potable des populations, les besoins en investissement dans le secteur sont estimés à plus de **645 milliards de francs CFA sur la période 2009-2015**, dont **162 milliards de francs CFA** d'investissements immédiats pour la satisfaction des besoins urgents (2009-2010).

Pour conclure on peut dire qu'en dépit des nombreux efforts consentis par l'Etat en matière d'hydraulique humaine depuis la mise en œuvre du Programme National d'Hydraulique Humaine (PNHH) au début des années 70 jusqu'à ce jour, beaucoup reste encore à faire au regard des besoins immédiats non encore satisfaits.

Afin d'éviter une crise plus grave de l'approvisionnement en eau des populations, des investissements colossaux doivent être fait d'ici à 2015. Plus de **645 milliards de francs CFA** sont nécessaires pour couvrir tout le pays et maintenir un niveau d'approvisionnement en eau adéquat des populations.

La création de l'ONEP et sa prise en main effective des activités du secteur est une étape importante dans ce processus, car il sera chargé entre autres, de la recherche de financement pour satisfaire les besoins en eau des populations. En outre, il devra s'atteler à recouvrer les arriérés des impayés de l'Etat, à mettre en œuvre des mesures réduisant le gaspillage de l'eau, à mettre en place un mécanisme de paiement régulier des factures d'eau des Administrations et Etablissements publics et enfin, à assurer l'équilibre financier du secteur.

**A cet effet, l'ONEP devra disposer des moyens aussi bien réglementaires que financiers pour assumer les rôles qui lui sont dévolus.**

## **QUESTION 2 :**

***Quelles sont les conclusions des états généraux sur l'eau potable organisés en Août 2009 et qui sont sensées pallier ces insuffisances?***

Les états généraux de l'eau potable qui se sont déroulés du 26 au 29 août 2009 ont aboutis aux conclusions suivantes qui devaient permettre de pallier les insuffisances :

### ***1. Au plan des ressources en eau et de l'approvisionnement en eau potable des populations :***

**a1.** La politique nationale de l'alimentation en eau potable des populations est basée sur la nappe d'Abidjan qui représente à elle seule plus de 70% de la production. Cependant, cette nappe est confrontée à des menaces dues à l'urbanisation extensive qui entraînent des pollutions du fait d'un manque d'infrastructures d'assainissement et de drainage. Cette urbanisation qui se fait sans les structures chargée de l'alimentation en eau potable entraîne également un difficile accès à l'espace pour de nouveaux forages. De ce fait, les EGE ont recommandés que :

- l'ONEP soit désormais impliqué dans l'approbation des plans d'urbanisme et de lotissement afin d'une part de protéger la nappe, les ressources alternatives et les sites des forages déjà réalisés et réserver les espaces pour les nouveaux forages d'autre part.

**a2.** Compte tenu du fait que les eaux souterraines ne parviennent plus à satisfaire les besoins en eau des populations des grands centres urbains pour lesquels il est fait appel de plus en plus aux eaux de surface, les EGE recommandent :

- La mise en place d'un programme national de suivi des ressources en eau actuellement exploitées et des ressources alternatives déjà identifiées ;

- L'élaboration du schéma directeur à long terme de mobilisation et de distribution de l'eau sur toutes les villes en mettant en place des programmes y afférents;

- La réalisation de grands ouvrages de mobilisation des ressources en eau, de production et de transport destinées à l'alimentation en eau potable des populations de toutes les villes.

**a3.** Afin de résorber le déficit de production d'eau potable tant en milieu urbain que rural, les EGE recommandent :

- l'adoption d'une politique nationale de renforcement, de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages et des réseaux.

- Le renforcement des actions de sensibilisation et la réalisation d'une étude pour dégager des solutions durables au gaspillage d'eau dans les structures de l'Etat.

- La facilitation de l'accès à l'eau potable aux populations démunies par le renforcement de la politique des branchements sociaux et des bornes fontaines.

### ***2. Au plan du financement et des investissements :***

Afin d'assurer l'équilibre financier du secteur et la continuité du service de l'alimentation en eau potable des populations, les EGE recommandent :

- La prise du décret d'application du tarif de l'eau négocié pour la période 2008-2012 ;

- L'exonération des droits de douane et de la TVA pour le matériel des branchements et des travaux du secteur ;

- Le reversement de la TVA assise sur les factures d'eau dans un fonds dédié au secteur de l'eau potable à l'instar du secteur de l'électricité ;

- La mise en place d'un cadre de concertation de tous les acteurs impliqués pour l'apurement des arriérés de consommation d'eau de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de paiement régulier des factures d'eau tant en milieu urbain que rural (HVA);

- permettre de mener des actions visant à la réduction du gaspillage d'eau;

- La mise en place par l'Etat d'une parafiscalité sur d'autres secteurs (téléphonie mobile, café-cacao, mines, etc.) pour mobiliser des financements additionnels.

### **QUESTION 3 :**

***Il a été question au cours de ces états généraux de mettre fin à la gratuité de l'eau dans les structures de l'Etat. Lesquelles accumulent près de 52 milliards de FCFA d'impayés. Concrètement comment cela va se faire ?***

Concrètement comment mettre fin à la gratuité de l'eau dans les structures de l'Etat qui accumulent près de 52 milliards de FCFA d'impayés ?

En tout état de cause, l'eau dans les structures de l'Etat n'est pas gratuite, puisque l'Etat en assure le paiement des factures, ce qui est à l'origine des 52 milliards d'impayés.

Afin d'enrayer cette situation l'Etat doit d'une part auditer ces impayés et les apurer par un règlement des sommes dues à la SODECLI d'autre part. L'Etat est certes un consommateur particulier mais l'Etat est un consommateur qui doit payer comme les autres. D'ailleurs un mécanisme de payement a été mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances puis a été interrompu en 2006-2007.

**Par ailleurs, pour éviter de créer demain un autre endettement, l'Etat devra mettre en œuvre les mesures suivantes :**

- La mise en place d'un cadre de concertation de tous les acteurs impliqués pour l'apurement des arriérés de consommation d'eau de l'Etat et la mise en place d'un mécanisme de paiement régulier des factures d'eau tant en milieu urbain que rural (HVA);

- La décentralisation de la gestion des factures d'eau en prévoyant une ligne budgétaire pour chaque ministère qui sera responsable du suivi des consommations et du paiement des factures de ses différents services ;

- La révision à la baisse des ayants droits ou la fixation d'un quota de consommation d'eau aux frais de l'Etat ;

- La communication des factures d'eau aux responsables de l'administration afin qu'ils s'imprègnent de leur niveau de consommation et engagent des actions visant à la réduction du gaspillage d'eau ;

- L'interruption par la SODECLI de la distribution d'eau aux services de l'Administration qui n'auront pas réglé leurs factures.

#### **QUESTION 4 :**

***Le Président de la république a émis le vœu de faire de l'eau une priorité nationale. Qu'est ce cela va induire au plan de la politique gouvernementale ? Que recouvre cette volonté politique ?***

Pour l'ONEP en charge de l'alimentation en eau potable des populations l'expression de cette volonté politique par le Chef de l'Etat est le résultat le plus inespéré des Etats Généraux de l'Eau potable tenus à Yamoussoukro du 26 au 30 Aout 2009.

Cela doit se traduire pour le citoyen ivoirien où qu'il se trouve par la résolution de ses problèmes d'alimentation en eau potable. Pour y parvenir le Gouvernement doit prendre des mesures vigoureuses aux plans institutionnel, technique et financier

##### **✓ Au plan institutionnel**

Le gouvernement devra mettre en place des structures de gestion de l'eau fortes avec des moyens matériels et financiers conséquents pour répondre aux sollicitations des populations. Même si la création d'un ministère de l'eau n'est pas la panacée, ce serait l'occasion de regrouper dans un seul ministère tout ce qui a trait à l'eau et l'assainissement liquide. La situation de la Côte d'Ivoire constitue un frein pour certains bailleurs de fonds qui ne voient pas l'eau sans l'assainissement.

##### **✓ Au plan technique**

Un programme de renforcement des capacités du personnel doit être mis sur pied et exécuté afin d'assurer la veille technologique dans le secteur

##### **✓ Au plan financier**

Il faut assurer le financement des programmes d'hydrauliques issus du schéma directeur de développement du secteur. Il est bien entendu que ce schéma directeur reste à faire comme l'ont recommandé les EGEP.

En définitive cette volonté politique traduite en actes, doit permettre de pallier toutes les insuffisances constatées aujourd'hui dans le secteur.